

# Marche nordique du Pignada 2022



## ARTICLE 1 – ORGANISATION

La *Marche nordique du Pignada* se déroulera le dimanche 16 octobre 2022, organisée par le groupe de marcheurs nordiques de la section Aviron Bayonnais Athlétisme, ses nombreux bénévoles et partenaires. Cette rencontre sportive marquera les dix ans de la section Marche Nordique du club.

## ARTICLE 2 – EPREUVES

La *Marche nordique du Pignada* regroupe :

- 1 épreuve **Marche Nordique** de 11 km chronométrée sous forme de deux boucles en forêt ;
- 1 parcours **Marche Nordique** de 6,5 km chronométré sous forme d'une boucle

## ARTICLE 3 – LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL

La participation à la Marche nordique 11km chronométrée, conformément aux dispositions des articles R331-6 à R331-17 du code du sport et R411-29 à R411-31 du code de la route, ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme, entraîne la présentation obligatoire de :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running ou d'un pass'Running délivrés par la FFA, en cours de validité au jour de l'épreuve.
- soit d'une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la marche nordique en compétition.
- soit d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM, l'UNSS ou l'UGSEL.
- soit d'un certificat médical de moins d'un an, précisant la non contre indication à la pratique d'une épreuve de marche nordique en compétition.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

## ARTICLE 4 – REGLES

Chaque marcheur doit utiliser des bâtons de Marche Nordique sous peine de ne pas pouvoir prendre le départ. Il n'est prévu aucun prêt de bâtons par l'organisation.

Les marcheurs nordiques s'engagent à respecter les règles techniques propres à l'activité

## **ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS**

L'inscription à la Marche Nordique du Pignada donne droit à un sac et différents lots offerts par les partenaires de l'épreuve.

Les inscriptions seront ouvertes par internet du 15 juillet 2022 au 14 octobre 2022 (minuit) avec paiement sécurisé, sur le site pb-organisation.com

## **AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE NE SERA PRISE EN CHARGE LE JOUR DE L'ÉPREUVE**

Droit d'inscription :

- Marche nordique compétition 11km : 12€ + 1€ frais de dossier
- Parcours marche nordique-santé 6,5 km : 8 € + 1€ frais de dossier

L'épreuve est ouverte à toute personne, femme ou homme, âgée de 18 ans révolus le jour de la marche nordique. Pour l'inscription à la Marche nordique chronométrée (11Km) , les catégories acceptées sont :

- MASTERS MA : 1987 et avant
- SENIORS SE 1988 à 1999, - ESPOIRS ES 2000 à 2002, - JUNIORS JU 2003 ET 2004

## **ARTICLE 6 – NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

Les effectifs de marcheurs sont limités à 150 participants sur l'ensemble des deux marches.

## **ARTICLE 7– RETRACTATION**

En raison des frais engendrés par toute annulation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait.

## **ARTICLE 8 – RETRAIT DES DOSSARDS**

Les retraits des dossards se feront sur place de 8 h à 9 h 15.

Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Le dossard devra être entièrement lisible et tenu par 4 épingles.

## **ARTICLE 9 – CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage sera assuré par la société PB-Organisation. Tous les participants à la Marche nordique chronométrée se verront remettre un dossard qui pourra servir de contrôle de régularité de la marche à divers points du parcours.

Le classement est établi sur le temps officiel (Départ Organisation)

## **ARTICLE 10 – PARCOURS**

Départs et arrivées sur le site du stade Orok Bat, 1 allée Orok Bat, 64600 Anglet

Localisation  
GPS

Latitude : -1.50636000

Longitude : 43.51401000



## **ARTICLES 11 – SERVICES**

Ravitaillement sur le parcours 11 km et sac de ravitaillement offert pour chaque participant (marche 6,5 km ou 11 km).

## **ARTICLES 12 - ASSURANCES**

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque marcheur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la marche. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.

## **ARTICLE 13 – LES SECOURS-SECURITE**

L'assistance médicale est confiée par contrat à une association de secouristes. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes ou médecin présents pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs sur le parcours)

En cas d'abandon le marcheur doit se signaler au point de contrôle, à un juge ou un signaleur le plus proche et lui remettre son dossard.

## **ARTICLE 14 – EXIGENCES**

Les portes-bidons et poches à eau sont autorisés. Les vélos suiveurs sont interdits. Des pointages seront effectués sur le parcours Marche Nordique chronométrée, toutes irrégularités seront éliminatoires. Le dossard doit être sur la poitrine ou le ventre et visible en permanence. Il doit être positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

## **ARTICLE 15 – CLASSEMENT/RECOMPENSES**

Pour la Marche nordique 11km chronométrée : récompenses aux 3 premiers au scratch Homme/Femme et pour le parcours 6,5 km récompenses aux 3 premiers Homme/Femme.

## **ARTICLE 16 – ANNULATION/NEUTRALISATION**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problème sanitaire ou de toute autre circonstance, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser les marches sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **ARTICLE 17 – DROIT D'IMAGE**

Tout marcheur participant accepte le règlement et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

## **ARTICLE 18 – CNIL**

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et rectification aux données personnelles vous

concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA.

#### **ARTICLE 19 – ACCEPTATION DU REGLEMENT**

L'inscription à l'une des marches « *La Marche nordique du Pignada* » vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.

**ARTICLE 20 – ENVIRONNEMENT** Cette Marche Nordique nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen et responsable en parfait respect du milieu naturel et de la forêt. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le circuit initial suivant les contraintes environnementales ou sanitaires. Dans une logique d'éco-responsabilité, aucun objet jetable ne sera utilisé. Nous invitons les participants à amener leur propre eco-verre.

#### **ARTICLE 21 – ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Tout concurrent s'inscrivant à l'une des marches nordiques proposées reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

